



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

COPIE

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle Architecture
et Patrimoine

ARRÊTÉ n° 2011 262 - 0001
portant inscription au titre des Monuments
Historiques de l'hôtel particulier dit maison Margarot
à CALVISSON (Gard)

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur**

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté n° 08-0203 du 28 mai 2008 portant désignation des membres de la commission régionale du patrimoine et des sites ;
- VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon en sa séance du 14 juin 2011 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'hôtel particulier dit maison Margarot à **CALVISSON** (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité architecturale et de l'ampleur de cette construction du dernier quart du XVIIIe siècle avec son grand escalier à vide central ainsi que de l'importance de l'espace conquis au-devant du bâtiment et clôturé au XIXe siècle ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrites au titre des monuments historiques, les façades et toitures avec la cage d'escalier en totalité, ainsi que le sol de la cour jardin avec la clôture du XIXe siècle de l'hôtel particulier dit maison Margarot située à **CALVISSON** (Gard), sur les parcelles AC 126 et 127 d'une contenance de 5a 52ca et de 62ca et appartenant

-la 126 à GUIRAUDON GUIPPONI LEYGUE GROUPE par acte du 17 janvier 2008 publié au bureau des hypothèques de Nîmes (Gard) le 05 mars 2008, vol. 2008 P, n° 2938 ;

-la 127 conjointement à Messieurs PANAFIEU Gérald et Damien par acte du 22 mars 2004 publié au bureau des hypothèques de Nîmes (Gard) le 5 mai 2004, vol. 2004 P, n° 5686 ;

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au Ministre et de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le 10 SEP. 2011

Le Préfet
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Jean-Christophe BOURSIN

Département :
GARD

Commune :
CALVISSON

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 28/07/2011
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 1
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 - fax 04.66.87.87.11
cdif.nimes1@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

